

# Arrêté SMQ DMI: Où en sommes nous en ARA ?

---

Julie MARTIN

Pharmacien – OMEDIT ARA

Journée régionale de sécurisation et de vigilance des  
DM et DMDIV



# Contexte

- Arrêté SMQ DMI du 08/09/21 (entrée en vigueur en mai 2022)
  - « traçabilité en temps réel à chaque étape et par chaque acteur du circuit »
  - « enregistrements **informatisés**, et versés dans le système d'information de l'établissement de santé et réalisés à l'aide de **systèmes d'identification et de saisie automatiques** des données adaptés à la lecture des informations relatives aux dispositifs médicaux implantables retranscrites dans le support **IUD** »



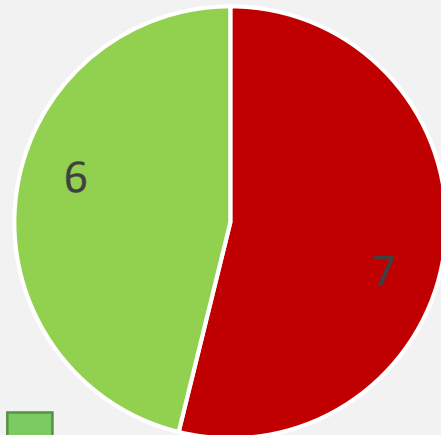
# Données de l'OMEDIT

- Outil RESOMEDIT : Cartographie des données informatiques du circuit des DMI => Etat des lieux et plan d'actions
  - Accompagnement au remplissage et suivi
- 13 ES accompagnés :
  - 6 Publics
  - 5 Privés
  - 2 ESPIC



# Base de données externe

- Accès ?

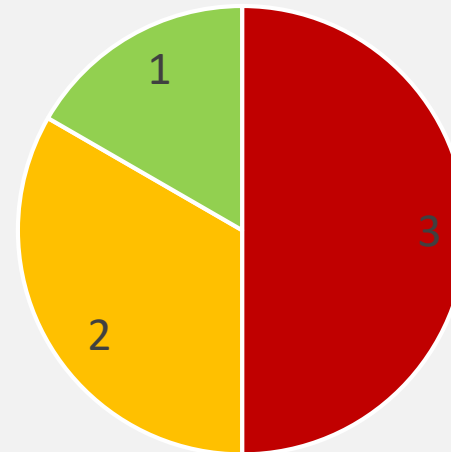


■ NON  
■ OUI



3 CIO DM  
2 Exhausmed  
1 Vidal DMI

- Interopérabilité avec le logiciel de commande PUI ?

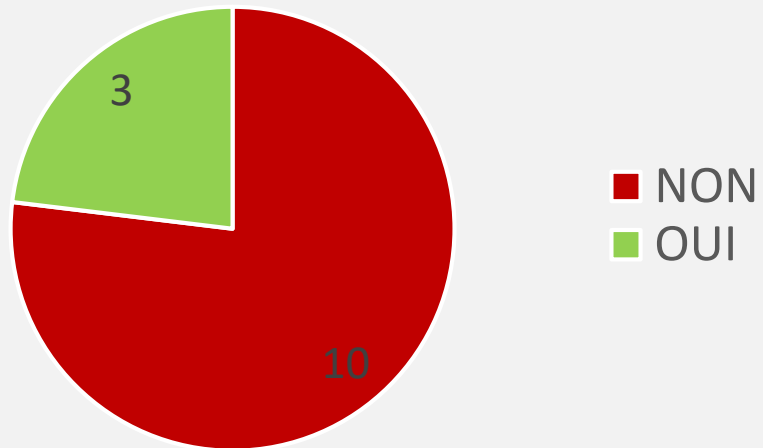


■ NON  
■ OUI partiellement  
■ OUI totalement

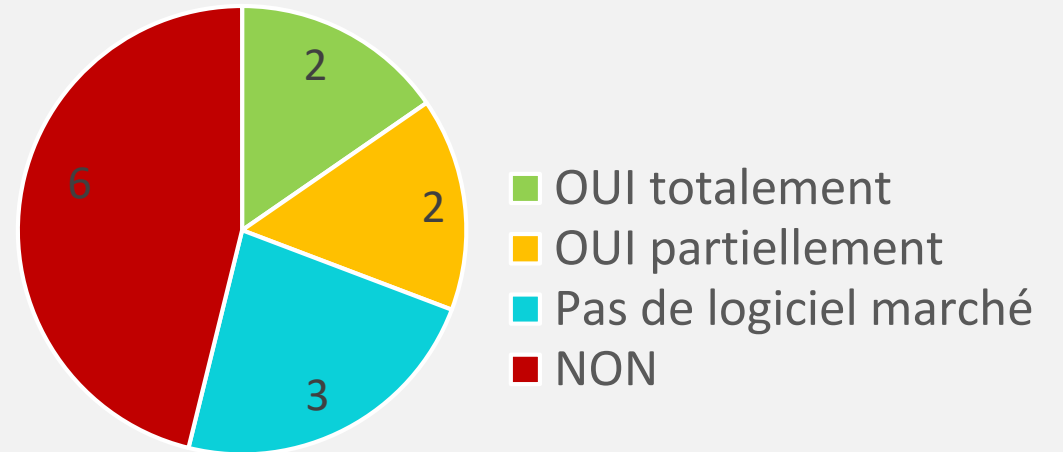


# Commandes et marchés

- Commandes en EDI ?



- Interopérabilité logiciel marché et logiciel de commande ?





# Utilisation de lecteurs automatiques de code

---

## PUI

- A la réception de la commande fournisseur : 2 ES sur 13 (compatible IUD pour ces 2 ES)
- A la sortie de stock : 3 ES sur 13
- Réétiquetage pour 6 ES sur 13

## BLOC

- A la réception de la commande PUI : 1 ES sur 13 (non compatible IUD pour cet ES)
- Pour sortie de stock et commande à la PUI : 8 ES sur 13 (IUD compatible pour 3 ES)
- Pour la traçabilité sanitaire : 9 ES sur 13 (IUD compatible pour 4 ES)



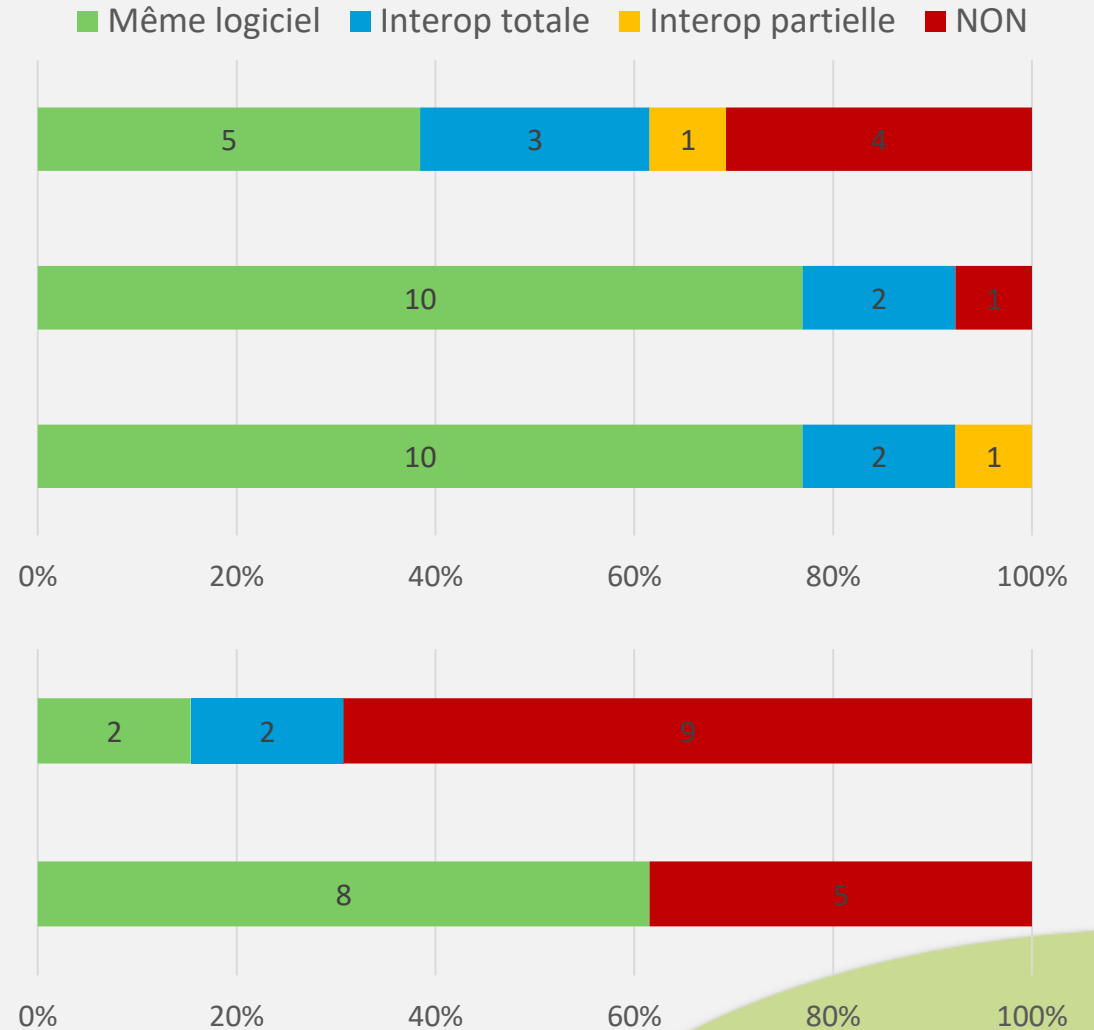
# Interopérabilité des logiciels

## PUI

- Logiciel de commande et logiciel de stock PUI
- Logiciel stock PUI et logiciel de traçabilité PUI
- Logiciel de traçabilité PUI et traçabilité utilisateurs

## BLOC

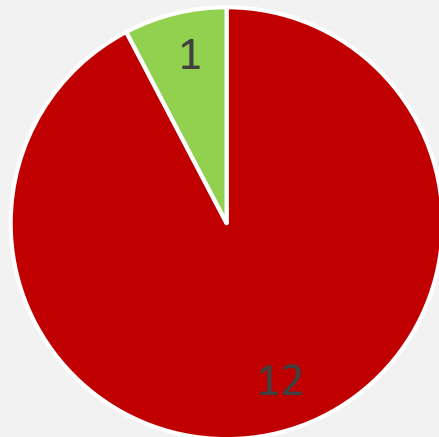
- Logiciel stock PUI et logiciel stock utilisateurs
- Logiciel traçabilité bloc et DPI





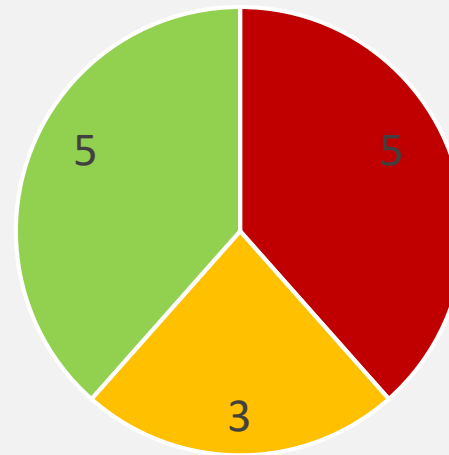
# Information patient

- Transmission vers Mon Espace Santé



■ NON  
■ OUI

- Edition d'un document d'information patient



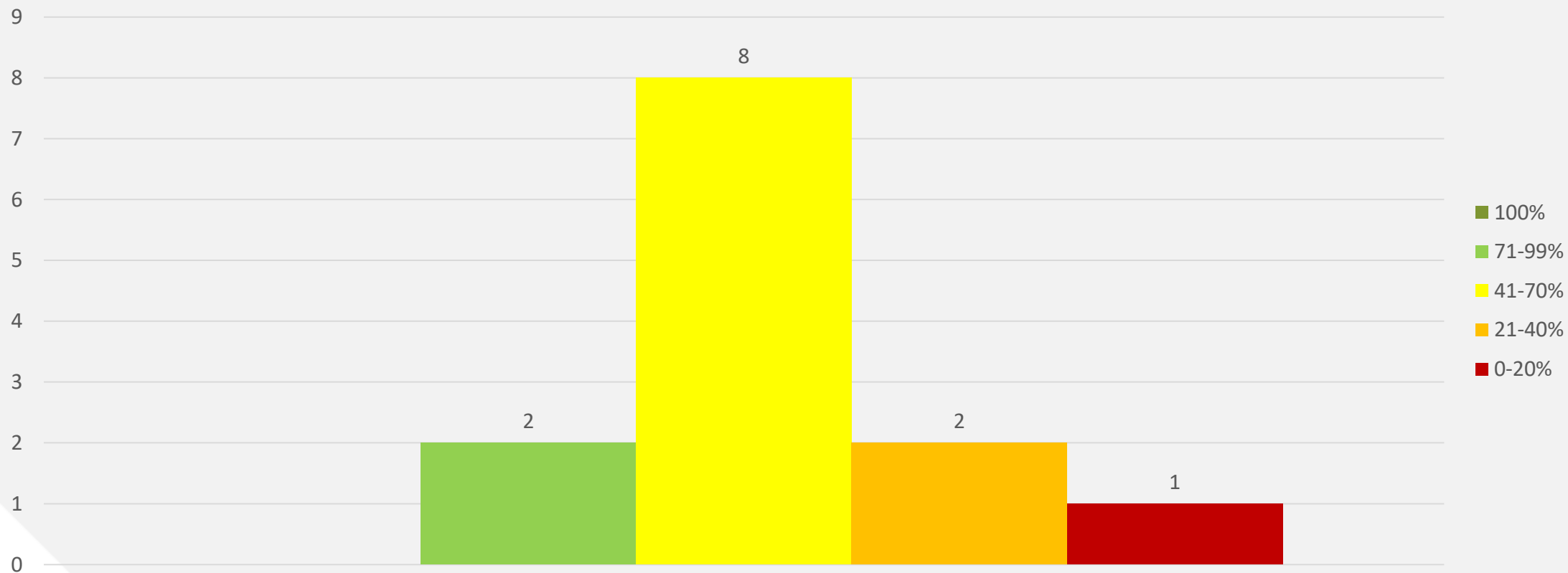
■ NON  
■ OUI partiellement  
■ OUI totalement





# Interopérabilité du circuit global

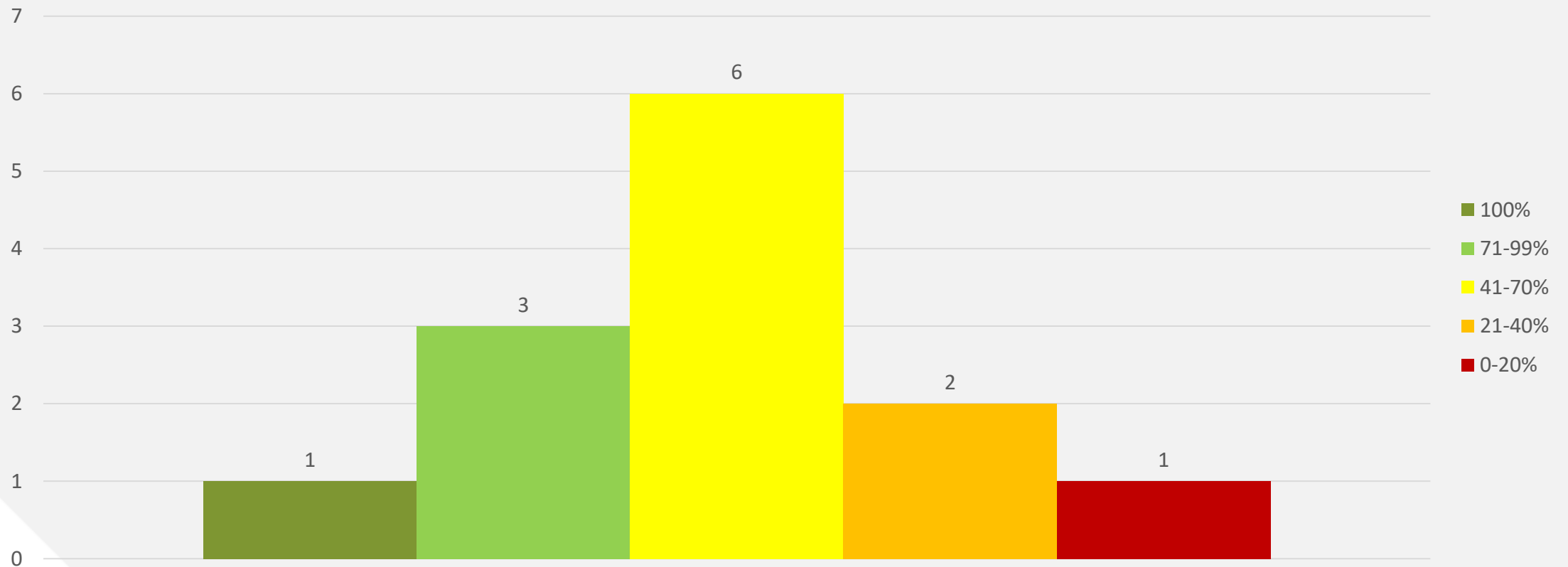
Moyenne = 52%  
[18-76%]





# Interopérabilité du circuit hospitalier

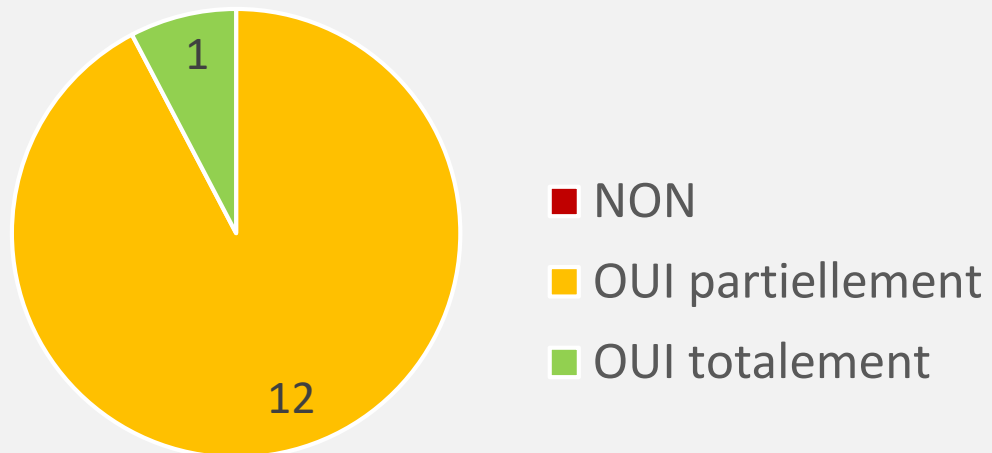
Moyenne = 66%  
[20-100%]



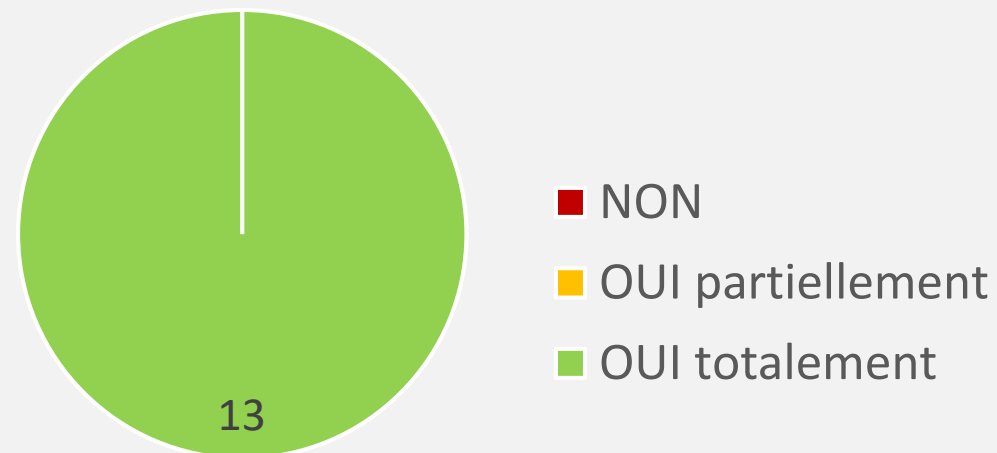


# Accessibilité des données

• Requêtage traçabilité sanitaire ?



• Requêtage traçabilité financière ?





# Conclusion et perspectives

---

- Peu de défaut d'informatisation (problématique d'interopérabilité majoritaire)
- Problématiques récurrentes identifiées :
  - Intégration de l'IUD aux logiciels (notamment logiciel de gestion de stock)
  - Informatisation des stocks au bloc
  - Versement d'informations structurées au DPI puis à Mon Espace Santé
  - Passage des commandes en EDI parfois moins efficient qu'en fax/mail

Encore du travail en région ARA mais la démarche est en cours !



# L'arrêté en pratique

Retrouvez sur notre site internet notre [guide d'aide à la mise en application de l'arrêté du 8 septembre 2021](#) et des outils de communication pour vous lancer

Nous restons à l'écoute sur tous les sujets en lien avec l'arrêté qu'il(s) figure(nt) ou non dans le guide !

Vous avez d'autres attentes concernant la mise en œuvre de l'arrêté du 8/9/21 ? N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions/idées par mail en cliquant sur le bouton ci-contre !

[Boite à idées -  
Accompagnement arrêté  
SMQ DMI](#)



---

Merci pour votre attention !

